



Que dois-je faire maintenant?

Par **Esska**, le **30/08/2011** à **15:03**

Bonjour,
En 2008, moi et mon ex-concubine faisons racheter des crédits par un organisme spécialisé, chacun avait une part, mais mon ex-concubine a fait des crédits dans mon dos.
Ayant perdu mon emploi en 2009 pour des raisons de santé, j'ouvre ma propre entreprise.
Tout se passe relativement bien jusqu'au mois de janvier 2010 où elle me met à la porte de mon propre appartement.
Je lui cède le logement pour que notre fille ne se retrouve pas à la rue avec sa mère.
Depuis la séparation, elle me refuse la visite sans qu'il y ait eu décision de justice.
Je paye une petite participation tant bien que mal avec le peu d'argent que j'arrive à gagner.
Je me retrouve alors à la rue, sans famille pour m'aider, sans logement, sans revenus.
Des personnes profitent de cette situation pour me voler le peu de biens qu'il me reste (ma voiture, mon entreprise...) Au mois de mai n'ayant plus aucun moyen, je me retrouve menacé par mon ancienne belle famille, menace physiques et verbales, qui vont me faire craquer.
Avec le peu d'argent que je réussis à réunir, je prend un billet d'avion pour la première destination à l'étranger.
J'abandonne tout.
J'ai vécu en tant que SDF dans un autre pays pendant 1 an, jusqu'à ce que je reprenne confiance en moi.
Je suis rentré en France le mois dernier et depuis je ne sais pas par quel bout commencer.
Ayant tout laissé à l'abandon, j'ai peur des retombées, mais j'ai aussi envie de tout mettre à plat pour ne plus avoir à courir, et m'enfuir.
J'aimerais savoir ce que je risque, pour avoir craqué et m'être sauvé.
Je suis actuellement chez des amis, et je ne veux pas leur créer de problèmes.
Merci de m'aider, je suis sans emploi, sans ressources, et je n'ai plus d'espoir.

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **15:21**

Déjà, vous allez demander le RSA, la CMU et la CMU complémentaire. ça vous fera une

base.rnrnEnsuite, vous allez vous renseigner pour savoir si un jugement a eu lieu concernant vos droits vis à vis de votre fille et une pension alimentaire.rnrnAvez-vous des dettes ?

Par **Esska**, le **30/08/2011 à 15:28**

C'est ce que je vais faire concernant le RSA, la Cmu et le reste.rnrnPour ce qui est du jugement, il y en a bien eu un, mais je ne sais pas ce qu'il en est. rnJ'ai bien reçu un papier avant de partir, mais il concernait ce que mon ex-concubine allais demander, je n'étais pas là le jour du jugement. rnJe n'ai aucun moyen de la contacter.rnA ce jour, elle avait demandé une pension d'environ 150€ et un droit de visite encadré de 2h par mois.rnrnComme j'étais gérant de mon entreprise, on m'as dit que je n'avais pas le droit à certaines allocations, mais je ne sais plus si le RSA en fait parti.rnrnConcernant les dettes, oui j'en ai, celles en commun avec elle, et celles pour mon entreprise.

Par **mimi493**, le **30/08/2011 à 18:56**

Avez-vous repris contact avec votre enfant ?

Par **Esska**, le **30/08/2011 à 19:45**

Non toujours pas, je souhaite régler certains problèmes avant de la revoir, elle ne se rapelle plus de moi, elle a a peine 3 ans maintenant.

Par **mimi493**, le **30/08/2011 à 19:54**

ça en fait partie, si vous devez les arriérés de pension, si vous avez été condamné au pénal pour abandon de famille, c'est important

Par **Esska**, le **30/08/2011 à 23:04**

Au mois de mars ou avril, j'avais posé une main courante au poste de police de ma ville pour "non abandon" de domicile familial.rnIl faudrait que je retrouve le papier, mais je ne sais plus ou je l'ai mis.rnMais il me semble que je peux obtenir un double au poste de police, ou une trace.

Par **mimi493**, le **31/08/2011 à 01:10**

Non, ce n'est pas ça. Le délit d'abandon de famille se caractérise UNIQUEMENT par le non paiement intégral pendant deux mois d'une pension alimentaire établie par jugement pour un enfant mineur.

Une main courante n'a aucune valeur, c'est juste votre déclaration, or vous dites vous-même que vous avez quitté la France, donc vous avez bien quitté le domicile de l'enfant.